

Le 16 août 2024

ARRETE N° 2024/265

*Objet : portant autorisation d'inhumation dans le cimetière communal
N° d'ordre 2024/11*

Le Maire de La Chapelle Saint Aubin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L2223-3 et R2213-31,

Vu la demande d'inhumation en date du 14 août 2024 présentée par les établissements Duluard sis Parc d'activité des Hunaudières 72230 Ruaudin pour le compte de monsieur Alexandre HUMBERT, fils du défunt, tendant à obtenir l'autorisation de disperser les cendres de monsieur Pierre HUMBERT veuf de Nadine MASAROVIC dans le cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin,

Vu l'autorisation de crémation en date du 14 août 2024 délivrée par la commune de Ruaudin (Sarthe),

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est accordé l'autorisation de dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir du cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin

de monsieur Pierre HUMBERT veuf de Nadine MASAROVIC,
né le 31 mai 1949 à Cavalaire sur Mer (Var),
domicilié à Château du Loir, commune déléguée de Montval sur Loir (Sarthe) 5 allée Saint Martin,
décédé le 09 août 2024 à Château du Loir, commune déléguée de Montval sur Loir (Sarthe) 5 allée Saint Martin.

Article 2 :

La dispersion des cendres aura lieu le lundi 19 août 2024 à 16h00. Il appartiendra aux établissements Duluard – Ruaudin d'observer les prescriptions légales et réglementaires.

Article 3 :

Monsieur le directeur général des services de La Chapelle Saint Aubin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Joël LE BOLU



Certifié exécutoire compte tenu
de la publication du **19 AOUT 2024**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes-6, allée, de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX- dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr